



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du 5 novembre 2019 au 5 décembre 2019

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La Région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, du mardi 5 novembre 2019 à 8h30 jusqu'au jeudi 5 décembre 2019 à 17h00, il est procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. L'Autorité responsable du plan, objet de l'enquête publique, est monsieur Ary CHALUS, président du conseil régional de la Guadeloupe. Le siège de l'enquête est fixé à l'hôtel de région, rue Paul Lacavé - Petit-Paris, 97109 Basse-Terre.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est un document de planification territoriale élaboré par la Région Guadeloupe qui a pour objet d'orienter et de coordonner, à échéance de 6 et de 12 ans, l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés qui assurent la prévention et la gestion des déchets. Le plan comprend un volet dédié à l'évaluation des enjeux économiques et un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire. Le périmètre du plan correspond au territoire couvert par la région Guadeloupe.

Le projet de plan est accompagné d'un rapport environnemental, établi conformément à l'article R122-20 du code de l'environnement et de son résumé non technique, ainsi que d'une synthèse du plan, d'une notice explicative, des avis émis par les instances consultées durant la phase de consultation administrative, ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale.

Une réunion d'information et d'échange avec le public sera organisée le mercredi 6 novembre 2019 à 18h00 au vélodrome, Gourde Liane, 97122 Baie-Mahault.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête en support papier aux jours et horaires habituels d'ouverture au public aux adresses suivantes : Hôtel de Région (rue Paul Lacavé - Petit-Paris, 97109 Basse-Terre), siège de Cap Excellence (18 Boulevard Legitimus, 97110 Pointe-à-Pitre), siège de la Communauté de Communes de Marie-Galante (rue du Fort BP 48, 97112 Grand-Bourg), siège de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (93 bd du Général de Gaulle, 97190 Le Gosier), Pôle administratif de la Communauté d'Agglomération du Nord-Grande-Terre (2 vallée de Roujol, 97131 Petit-Canal), siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (ancienne école Bébian, place du Père-Magloire, 97100 Basse-Terre), siège de la Communauté d'Agglomération du Nord-Basse-Terre (zac de Nolvivier - Morne-Rouge, 97115 Sainte-Rose).

Le public pourra consigner ses observations manuscrites ou dactylographiées dans les registres ouverts à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et horaires d'ouverture durant toute la durée de l'enquête publique. A titre d'indication, les administrations sont généralement ouvertes le lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, le mercredi et vendredi de 8h00 à 13h00, et fermées les samedis, dimanches, jours fériés et chômés.

Durant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête sera téléchargeable sur

le site suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plan-dechets-971> et tout intéressé pourra formuler ses observations, s'il le souhaite, par courriel en écrivant à l'adresse suivante :

plan-dechets-971@mail.registre-numerique.fr

Toute observation parvenue après le jour et l'heure de la clôture de l'enquête, soit le jeudi 5 décembre 2019 à 17h00, sera jugée irrecevable.

Mme Adina BLANCHET, urbaniste désignée commissaire enquêteur, se tient à la disposition du public pour apporter les informations nécessaires sur le dossier et pour recevoir les observations écrites ou orales, durant les permanences assurées, les jours suivants: vendredi 8 novembre 2019 de 8h30 à 12h30 au siège de Cap Excellence, mercredi 13 novembre 2019 de 9h30 à 13h30 au siège de la Communauté de Communes de Marie-Galante, vendredi 15 novembre 2019 de 8h30 à 12h30 au siège de Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant, lundi 18 novembre 2019 de 8h30 à 12h30 Pôle administratif de la Communauté d'Agglomération du Nord-Grande-Terre, vendredi 22 novembre 2019 de 8h30 à 12h30 au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes, mardi 26 novembre 2019 de 8h30 à 12h30 au siège de la Communauté d'Agglomération du Nord-Basse-Terre et jeudi 5 décembre 2019 de 8h30 à 12h30 à l'Hôtel de Région (adresses renseignées plus haut).

Toute information sur cette affaire peut être demandée à la région Guadeloupe auprès de Mme Léa OIKNINE ou de M. Jérôme DANCOISNE, Service de l'environnement et des déchets – Hôtel de Région - rue Paul Lacavé - Petit-Paris, 97109 Basse-Terre. Tel : 0590 80 40 40. Courriel :

lea.oiknine@cr-guadeloupe.fr ou jdancois@cr-guadeloupe.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur communique, dans les 8 jours, ses observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse au président de la région qui disposera de 15 jours pour produire ses observations. Le commissaire enquêteur rend son rapport dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public pendant un an, à compter du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture du public, au secrétariat du service de l'environnement et des déchets de la Région Guadeloupe, sis à l'hôtel de Région, rue Paul Lacavé - Petit-Paris, 97109 Basse-Terre. Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site Internet suivant pendant un an :

<https://www.registre-numerique.fr/plan-dechets-971>

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Guadeloupe ainsi que son rapport environnemental pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, avant d'être soumis au conseil régional de la Guadeloupe pour adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Guadeloupe.

Le Président du Conseil régional,
Ary CHALUS